

IVG instrumentales en Centre de Santé : création des actes IG et IPD

- *Date d'application de la mesure :* **07/12/2017**

- *Textes associés :*

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id>

JO du 27/01/2016

Arrêté du 1^{er} décembre 2017

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7A4438FC92FF228293F45BE858C046DE.tplgfr30s_1?cidTexte=JORFTEXT000036150862&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORE

JO du 06/12/2017

- *Professionnels de Santé concernés :*

Médecins

- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :*

1.40

- *Référentiel TLA concerné :*

Non

Communication aux Professionnels de Santé

- *Titre de la fiche* **Sans objet**

- *Référence* **Sans objet**

Contexte de l'évolution

Le périmètre des IVG instrumentales est étendu aux centres de santé.

Modalité de mise en oeuvre

A cet effet sont créés les codes prestations :

- **IG : Intervention IVG**
- **IPD : Forfait intervention IVG**

Ces actes sont facturés en nature d'assurance Maladie et sont pris en charge à 100%.

Légende

Texte surligné en jaune
Texte surligné en gris

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
 Evolutions du format des tables pour le palier
 Addendum 7

Détail de l'évolution

➤ **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
IG	Intervention IVG		Support	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
IPD	Forfait intervention IVG		Secondaire	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	Libellé	Code prestation	
		IG	IPD
01	Médecine générale	X	X
02	Anesthésie-Réanimation Anesthésiologie Réa. Chir.		
03	Cardiologie Pathologie cardio-vasculaire		
04	Chirurgie générale	X	X
05	Dermatologie et Vénérologie		
06	Radiologie Radiodiagnostic et imagerie		
07	Gynécologie obstétrique	X	X
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie		
09	Médecine interne	X	X
10	Neuro-Chirurgie		
11	Oto-Rhino-Laryngologie		
12	Pédiatrie		
13	Pneumologie		
14	Rhumatologie		
15	Ophtalmologie		
16	Chirurgie urologique	X	X
17	Neuro-Psychiatrie		
18	Stomatologie		

19	Dentiste , Chirurgien Dentiste		
20 ⁽¹⁾	Réanimation médicale		
21	Sage-femme		
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	X	X
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre	X	X
24	Infirmier		
26	Masseur Kinésithérapeute		
27	Pédicure Podologue		
28	Orthophoniste		
29	Orthoptiste		
30	Laboratoire d'analyses médicales		
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle		
32	Neurologie		
33	Psychiatrie		
34 ⁽¹⁾	Gériatrie		
35	Néphrologie		
36	Chirurgien dentiste spécialité iste O.D.F.		
37	Anato. Cyto. Anato-Cyto-Pathologie		
38	Directeur Laboratoire Médecin biologiste		
39	Laboratoire Polyvalent		
40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie		
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie		
42	Endocrinologie et Métabolisme	X	X
43	Chirurgie infantile		
44	Chirurgie maxillo-faciale		
45	Chirurgie Maxillo-faciale et stomatologie		
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique		
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire		
48	Chirurgie vasculaire		
49	Chirurgie viscérale et digestive		
50	Pharmacien d'officine		
51	Pharmacien mutualiste		
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.		
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.		
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société		
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan		
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association		
63 ⁽²⁾	Orthésistes		
64 ⁽²⁾	Opticien Optique médicale		
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes		
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste Prothèses oculaires et faciales		
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes		
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes		
69 ⁽³⁾	Chirurgie orale		
70	Gynécologie médicale	X	X

71	Hématologie		
72	Médecine nucléaire		
73	Oncologie médicale		
74	Oncologie radiothérapique		
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent		
76	Radiothérapie		
77	Obstétrique	X	X
78	Génétique médicale		
79 ⁽¹⁾	Gyn-Obstétrique et Gynécologie médicale	X	X
80 ⁽¹⁾	Santé publique et médecine sociale		

⁽¹⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

➤ Libellé		Code prestation	
		IG	IPD
Assuré		1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1	1
Conjoint		1	1
Conjoint divorcé		1	1
Concubin		1	1
Conjoint séparé		1	1
Enfant		1	1
Conjoint veuf		1	1
Autre ayant-droits		1	1
Age min ^(*)	mois		
	années		
Age max ^(*)	mois		
	années		

^(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1 = oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé		Code prestation	
		IG	IPD
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		N	N
Nécessité d'une prescription		N	N
Nécessité d'un coefficient		N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		so	so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N	N ^(**)
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Férié	N	N
	Nuit	N	N
	Urgence	N	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%	100%
T.R. théorique CRPCEN		100%	100%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		07/12/2017	07/12/2017

(**) La compatibilité s'effectue avec l'acte support

⁽¹⁾ Hors version 1.40 -Addendum 4

⁽²⁾ Uniquement en version 1.40 -Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ Uniquement en version 1.40 -Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ Uniquement en version 1.40 -Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation	
	IG	IPD
Gratuit	1	1
Déplacement non prescrit	0	0
Dépassement exigence	0	0
Entente directe	0	0
Non remboursable	1	1
Dépassement autorisé*	0	0
Dépassement maîtrisé***	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe*	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence***	0	0
Prise en charge SMG**	0	0

* uniquement en version 1.40 Addendum 2bis et suivantes

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

***supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 12 : table des Codes Prestations obligatoirement associés

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
IPD	IG
.../...	.../...

➤ **Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :**

Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins

Code Prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code Regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes d'IVG instrumentale				
IG	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie
IPD	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

CDC 1.40

FR 155

Cas de facturation - Médecins - IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR155: IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD.	→AMO - Facturation d'une IVG instrumentale réalisée par un médecin exécutant dans le Centre de Santé.				→AMC -					
	AMO→				AMC→					
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0122 ADELE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Ce test est à réaliser avec une carte CPS Centre de Santé. Le Centre de Santé facture les prestations exécutées par les PS concernés.	IG (PU 92,62)		07/12/2017	07/12/2017	92,62	92,62	100% code 0	92,62	0,00	0,00
	IPD (PU 328,55)		07/12/2017	07/12/2017	328,55	328,55	100% code 0	328,55	0,00	0,00
						421,17	421,17		421,17	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 01 04 07 09 16 22 23 42 70 77 79										

Cas de facturation - Médecins - IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD

Test n°2	CAS NON PASSANT									
FR155: IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD.	→AMO - Facturation d’une IVG instrumentale réalisée par un médecin médecin exécutant dans le Centre de Santé. AMO→ Motif du refus: les actes IG et IPD ne sont pas compatibles avec la nature d’assurance maternité.					→AMC - AMC→				
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0122 ADELE	Code prestation et descriptif de l’acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d’exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maternité Ce test est à réaliser avec une carte CPS Centre de Santé. Le Centre de Santé facture les prestations exécutées par les PS concernés. Date présumée de début de grossesse: 18/09/2017	IG (PU 92,62)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
	IPD (PU 328,55)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 01 04 07 09 16 22 23 42 70 77 79										

Cas de facturation - Médecins - IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD

Test n°3	CAS NON PASSANT									
FR155: IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD.	→AMO - Facturation d'une IVG instrumentale réalisée par un médecin exécutant dans le Centre de Santé. AMO→ Motif du refus: les actes IG et IPD ne sont pas compatibles avec la nature d'assurance accident du travail.					→AMC - AMC→				
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0122 ADELE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance accident du travail Ce test est à réaliser avec une carte CPS Centre de Santé. Le Centre de Santé facture les prestations exécutées par les PS concernés. Date de l'accident du travail: 01/09/2017 La patiente a présenté son feuillet AT.	IG (PU 92,62)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
	IPD (PU 328,55)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 01 04 07 09 16 22 23 42 70 77 79										

Cas de facturation - Médecins - IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD

Test n°4	CAS NON PASSANT									
FR155: IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD.	→AMO - Facturation d'une IVG instrumentale réalisée par un médecin exécutant dans le Centre de Santé. AMO→ Motif du refus: l'acte IPD ne peut pas être facturé seul.					→AMC - AMC→				
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0122 ADELE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Ce test est à réaliser avec une carte CPS Centre de Santé. Le Centre de Santé facture les prestations exécutées par les PS concernés.	IPD (PU 328,55)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 01 04 07 09 16 22 23 42 70 77 79										

Cas de facturation - Médecins - IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD

Test n°5	CAS NON PASSANT									
FR155: IVG instrumentales en Centre de Santé: création des actes IG et IPD.	→AMO - Facturation d’une IVG instrumentale réalisée par un médecin exécutant dans le Centre de Santé. AMO→ Motif du refus: les actes IG et IPD ne sont pas compatibles avec les indemnités de déplacement.				→AMC - AMC→					
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0122 ADELE	Code prestation et descriptif de l’acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d’exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Ce test est à réaliser avec une carte CPS Centre de Santé. Le Centre de Santé facture les prestations exécutées par les PS concernés.	IG (PU 92,62)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
	IPD (PU 328,55)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
	MD (PU 10,00)		07/12/2017	07/12/2017	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 01 22 23										

C.N.D.A

Demande d'agrément ou d'homologation pour l'intégration d'une fiche réglementaire



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.